

Réunion du 14 septembre 2020

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Rémi BERTRAND, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Etienne WOLF, vice-présidents.
Mme Alfonso ALFANO, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, Mme Cécile DELATTRE, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL. membres.

Procuration(s) : M. Marcel BAUER ayant donné pouvoir à Mme Catherine GREIGERT

Excusé(s) : Mme JUNG Martine

Absent(s) : M. DEBES Vincent, M. ELKOUBY Eric, M. SENE Marc

Ne prennent pas part au vote :

Rapporteur : M. Bernard FISCHER

CP/2020/288
E220_2020_09_15_288

01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes divers -
Fusion absorption et transfert de garanties d'emprunts de
l'AAPEI de Saverne et approbation des termes du projet de
convention de garantie à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

Suite à la fusion absorption de l'AAPEI Région de Saverne par l'AAPEI de Strasbourg et à la transmission universelle de son patrimoine qui interviendra le 1er janvier 2021 :

- décide de donner l'accord du Département à la transmission des biens cadastrés au Livre Foncier de Saverne, section 10 n°356/59, n°353/58, n°362/61 et n°359/60 sur lesquels l'AAPEI Région de Saverne a inscrit une prénotation d'hypothèque et une restriction au droit de disposer au profit du Département sur le fondement de l'acte du 15 décembre 2011.

- décide de donner l'accord du Département à la transmission des biens cadastrés au Livre Foncier de Saverne, section 17 n°240/149, situés 184 et 185 rue Saint Nicolas et section 18 n°1 Ottersweiler Bannscheid sur lesquels l'AAPEI Région de Saverne a inscrit une hypothèque partagée entre le Département et la Ville de Saverne sur le fondement de l'acte du 16 décembre 2010.

Les inscriptions subsisteront au Livre Foncier après la réalisation de l'opération de fusion absorption jusqu'à leur terme.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'AAPEI de Strasbourg à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant initial total de 100 000 € souscrit auprès du Crédit Mutuel (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) et destiné à financer l'extension de l'Institut Médico-Educatif « Le Rosier Blanc » à Saverne.

L'emprunt du Crédit Mutuel a été contracté pour une durée de 20 ans au taux d'intérêt de 4,20% l'an fixe avec des échéances mensuelles.

Le capital restant dû au 30 juin 2020 pour cet emprunt s'élevait à 51 076,26 €.

- décide du maintien de la garantie du Département en faveur de l'AAPEI de Strasbourg à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant initial de 1 483 950 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt), selon l'annexe jointe à cette délibération. Cet emprunt est destiné à financer une opération d'acquisition et de réhabilitation d'un nouveau bâtiment pour l'ESAT de Saverne.

La Ville de Saverne a accordé sa garantie pour 50% de cet emprunt par délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2009.

Cet emprunt a été contracté pour une durée de 20 ans à un taux d'intérêt fixe de 3,32% avec des échéances trimestrielles.

Le capital garanti restant dû au 1er octobre 2020 pour cet emprunt s'élève à 417 360,85 €.

Les caractéristiques financières des emprunts restent inchangées.

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- autorise son Président à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'AAPEI de Strasbourg ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du Département pour l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et figurant dans la présente délibération.

- autorise par ailleurs son Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 42

Vote(s) pour :	Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER, M. Rémi BERTRAND, Mme Françoise BEY, M. Frédéric BIERRY, Mme Françoise BUFFET, M. Etienne BURGER, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, Mme Cécile DELATTRE, Mme Danielle DILIGENT, Mme Isabelle DOLLINGER, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Bernard FISCHER, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Marie-Paule LEHMANN, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Nicolas MATT, M. Jean-Philippe MAURER, M. Philippe MEYER, Mme Christine MORITZ, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, M. Etienne WOLF, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL	42
Vote(s) contre :	/	0

Abstention(s) : /	0
--------------------------	---

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20200914-
lmc1139196-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 23/09/20